

CONDITIONS D'ADMISSION.

Pension	\$110
Enseignement	30
Piano	30
Violon	20
Bibliothèque	1
Abonnement au médecin (obligatoire).....	3
Lit et sa garniture.....	10
Blanchissage.....	10
Admission dans la classe d'Affaires	10
Clavigraphie.....	10
Gymnase	1

REMARQUES.

1. Les frais d'infirmerie ainsi que les livres et autres objets classiques sont à la charge des parents.
2. Les paiements se font d'avance par semestre.
3. Tout mois commencé est dû en entier.
4. Les nouveaux élèves ne sont admis que sur les meilleurs renseignements.
5. Les lettres et autres envois adressés aux élèves sont inspectés par le Supérieur ou son délégué.
6. A chaque semestre, les parents reçoivent—avec le montant des dépenses—des notes sur la conduite, le travail, le succès et la santé de leurs enfants.
7. Aucun costume particulier n'est requis.
8. On ne fait pas de réduction pour le mois de juin.
9. Les parloirs sont ouverts le jeudi et le dimanche (pour les parents seulement) depuis 10 hrs. du matin jusqu'à 4½ hrs. du soir.

M. A. McGARRY, C. S. C.,
Supérieur.